

Bulletin Municipal 2025





Madame, Monsieur,

Nous voici arrivés à la parution annuelle de notre bulletin municipal. A travers celui-ci, l'occasion m'est donné de vous présenter le bilan des actions faites par votre municipalité et de vous présenter les projets à venir prévus au profit de notre commune.

Cette année nous avons rénové le logement au-dessus de la Mairie et à la suite de quelques transformations créé une salle d'archives à la mairie.

Ces travaux sont terminés et ont obtenu 80% de subventions grâce au Fond Vert, la Région, le Département et les Fonds de Concours de l'Agglo Pays d'Issoire.

Nous allons engager des travaux d'aménagement des traverses de Féroussat et des Maisons Hautes, une réunion publique se fera prochainement avec les services des routes qui pourront vous expliquer les possibilités que nous avons pour ses deux traverses en matière d'aménagement.

Nous allons pouvoir investir dans du matériel pour la commune grâce au reliquat des Fonds de Concours qui financera la moitié de ces investissements.

Je vous laisse découvrir tout cela et bien d'autres choses dans la lecture du bulletin.

Je vous renouvelle l'entier dévouement de votre équipe municipale.

Annie MALORON

Infos pratiques

MAIRIE

Secrétariat : Mme Véronique VIGNAL - Tél. :04.73.71.00.34

Mail : mairie@bansat.fr – Site : www.bansat.fr

Permanence de Mme le Maire sur Rendez-vous

Ouverture au public : Mardi de 16h00 à 17h30 - Vendredi de 9h30 à 11h30.

Agent Technique : Mr Laurent GUINAND

SALLE COMMUNALE :

La location de la salle des associations est réservée aux habitants et propriétaires de biens bâtis de la commune et peut accueillir 100 personnes. Elle est équipée d'une cuisine comprenant une cuisinière avec four, un réfrigérateur, un congélateur, un lave-vaisselle. Les réservations se font en mairie.

TARIF : 150 € - Cautions de 500 € et 50 € sous forme de chèques seront déposés à la remise des clefs. Elles ne seront rendues, si et seulement si, la salle est nettoyée, si le matériel est rangé et s'il n'y a aucune dégradation (**l'intégralité des dégâts sera à la charge du locataire**).

CIMETIÈRE :

Tarif des Concessions : Pour 30 ans Petite 180 euros (3m²) - Grande 300 euros (5m²)

Pour 50 ans Petite 270 euros (3m²) - Grande 450 euros (5m²)

Tarif du Columbarium : Pour 30 ans Petite case 550 euros (3 urnes) - Grande case 900 euros (5 urnes)

Tarif Caverne (3 urnes) (terrain+caverne 60cmX60cm y compris plaque granit non gravée) :

Pour 30 ans : 500 euros Pour 50 ans : 900 euros



Boisement : Vente de bois sur pied aux habitants de BANSAT

Par suite de l'entretien d'espaces boisés communaux, la commune dispose d'une réserve de bois de taillis feuillus dont elle n'a pas l'utilité. Il est proposé de vendre ce bois aux habitants de BANSAT.

Le bois est sur pied et ne sera ni coupé ni livré par la commune : le retrait du bois se fera sur site.

Un rendez-vous sera fixé avec les bénéficiaires pour déterminer les conditions de retrait.

Le dénombrement des stères sera effectué en fonction des quantités souhaitées ET du nombre de demandes.

Pour pouvoir en bénéficier, s'adresser à la mairie aux jours et heures d'ouverture au public (mardi 16h00/17h30, vendredi 9h30/11h30) ou en envoyant un mail avec vos coordonnées à l'adresse suivante :

mairie@bansat.fr

Tarif : 10€ le stère sur pied

Déclaration des ruches : Il est obligatoire de faire une déclaration annuelle, dès la première colonie d'abeilles détenue. Procédure simplifiée en ligne sur : mesdemarches.agriculture.gouv.fr



DOCUMENTS D'IDENTITÉ : Les usagers doivent effectuer une préinscription en ligne sur ants.gouv.fr avant de se rendre en mairie (Brassac les Mines, Issoire,.....)

CARTE D'IDENTITÉ : La délivrance et le renouvellement de la carte nationale d'identité sont gratuits. Toutefois, en cas de non présentation de la carte d'identité en vue de son renouvellement, celui-ci est soumis, en cas de perte/vol, à un droit de timbre de 25€.

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE : Le droit de timbre perçu sur les demandes de passeport est le suivant -Majeur : 86€ - Mineur + de 15 ans : 42€ - Mineur – de 15 ans : 17€



NOUVEAU : L'autorisation de voyage électronique ETA

À partir du 2 avril 2025, tous les visiteurs qui se rendent au Royaume-Uni sans visa devront se procurer avant de partir l'autorisation de voyage électronique ou ETA.

Ce document concerne les voyages au Royaume-Uni pour les loisirs, les activités professionnelles autorisées, les études de courte durée et le transit terrestre (contrôle frontalier lors de la correspondance avec un vol de retour).

Il ne s'agit pas d'un visa donc la demande est simplifiée et rapide ; elle se fait en ligne avec un temps moyen de traitement de **3 jours ouvrés**.

Le coût de l'ETA est de 10 livres sterling, soit environ 12 €. Mais à partir du 9 avril 2025, le prix passe à 16 livres sterling, soit environ 19 €.

Il est valable **2 ans**, ou jusqu'à l'expiration du passeport auquel il est lié (si celui-ci expire en premier). Il permet de faire plusieurs séjours de courte durée (durée maximale de 6 mois par visite).

La procédure de demande de l'autorisation électronique de voyage est rapide et entièrement numérique. Elle s'effectue via le [site officiel](#) du gouvernement britannique ou l'application UK E L'ETA est valable 2 ans ou jusqu'à expiration du passeport du titulaire si celle-ci intervient avant. TA, disponible sur iOS et Android.

RAPPELS CIVILITÉS :

Règlement concernant les clôtures : La hauteur maximale d'une clôture est de 2 mètres.

Divagation des chiens : La divagation des chiens est interdite sur la voie publique.

Constructions : Si vous réalisez une construction supérieure à 5m2 sans avoir déposé une déclaration préalable ou obtenu un permis de construire, vous vous exposez à des sanctions.

Feux domestiques : Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts (végétaux), comme l'ensemble de ses déchets.

Décès : Michel VESSAYRE le 9 janvier 2025

Naissance : Leïla TAHIRI le 22 mai 2025

Vous arrivez sur la commune ?

Nous vous souhaitons la bienvenue à BANSAT

Passez en mairie pour vous faire connaître ;

Des informations utiles vous seront données sur les consignes de tri pour les déchets, les horaires de tontes, l'accès à la déchetterie ou la remise du dernier bulletin municipal.

La majorité des renseignements figure sur le site internet, www.bansat.fr, qui vous permettra de connaître le village, mais nous avons souhaité, pour vous éviter tout oubli, faire ce bref récapitulatif des différentes formalités à remplir avant d'être totalement chez vous...

Pensez à :

Mettre à jour votre carte grise, vos papiers d'identité, votre adresse postale,

Écrire votre nom sur votre boîte aux lettres,

Inscrire éventuellement vos enfants à l'école, au collège ou au lycée.

ENQUÊTE INSEE : L'EMPLOI, LE CHÔMAGE ET L'INACTIVITÉ

Des enquêteurs de l'INSEE se déplaceront sur la commune. La participation est obligatoire.

Depuis de nombreuses années, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données spécifiques sur leurs professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exception, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'INSEE au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur internet. Leur participation, quelle que soit leur situation à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Un(e) enquêteur(rice) de l'INSEE prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés du 08/12/2025 au 27/12/2025. Il (elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Les réponses des enquêtes resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee à l'adresse : <https://enquetes.stat-publique.fr/eec>



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	90 370,01
012	Charges de personnel et frais assimilés	86 480,00
014	Atténuations de produits	4 000,00
65	Autres charges de gestion courante	66 250,00
66	Charges financières	5 187,00
67	Charges spécifiques	150,00
023	Virement à la section d'investissement	16 443,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 640,10
	TOTAL DEPENSES	274 520,11

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	1 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	14 100,00
73	Impôts et taxes	14 500,00
731	Impositions directes	88 168,00
74	Dotations et participations	65 883,00
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00
76	Produits financiers	5,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	73 864,11
	TOTAL RECETTES	274 520,11

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Opération	Désignation	Dépenses	Recettes
128	Rénovation Mairie et Appartement	220 421.95	227 330.50
111	Divers	41 381.00	17 507.00
132	Aménagement Traverses Féroussat-Maisons-Hautes	12 000.00	8 750.00
127	Voirie Vinzelles : acquisition terrain borne incendie	3 500.00	0,00
123	Aménagement Place Féroussat : régularisation acquisition terrains	1 000.00	0,00
	Total équipement	278 302.95	253 587.50
	Opération Financière (pour mémoire)	29 324.97	54 040.42
	Total avec OP financières	307 627.92	307 627.92

Taux des Taxes Directes Locales :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **36.95 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **73.79 %**

Taxe habitation : **12,79%**

REALISATIONS

Travaux Mairie et logement au-dessus



L'aménagement de la mairie et la rénovation du logement communal au-dessus ont constitué un chantier d'envergure initié et mené à terme au cours de ces 2 dernières années passées. Les réunions et l'élaboration des dossiers administratifs ont commencé en 2023, puis les travaux ont débuté en octobre 2024 pour se terminer fin juin 2025.

La mairie a donc désormais un local à archives dans ses locaux et non plus dans des pièces annexes comme auparavant. Cela va permettre de faciliter la conservation et la consultation de celles-ci. Pour optimiser le lieu, un tri et une actualisation des archives détenues à ce jour vont être réalisés par un service compétent en la matière du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme. L'ancien bureau du Maire étant devenu le local à archives, une nouvelle pièce a donc été créée à cet effet ainsi qu'une kitchenette. Et enfin l'accent a été mis sur le volet énergétique avec l'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage.

Concernant l'appartement au-dessus de la mairie, il a fait l'objet d'une réhabilitation complète, à la fois énergétique également avec l'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage et l'eau chaude et architecturale. Ce logement n'avait pas fait l'objet de travaux importants depuis des années, seuls de petits aménagements avaient été réalisés.

Le budget et le financement du Projet :

Travaux Aménagement Mairie : 36 066.84€ HT

Travaux Réhabilitation complète du logement : 102 858.47€ HT

Maitrise d'œuvre : 16 272.91€ HT

Etude énergétique nécessaire à l'obtention de financements : 7 014.00€ HT

Coût total : 162 212.22€ HT

Ces travaux ont pu être réalisés grâce la participation financière de l'Etat à hauteur de **30%** au titre du Fonds Verts, de la Région Auvergne Rhône Alpes **25%**, et du Conseil Départemental **22%** au titre du Fonds d'Intervention Communal, du Bonus Energie, de l'aide à la réhabilitation énergétique de logements communaux et de l'aide à la réalisation d'une étude énergétique préalable à la réhabilitation de logements communaux. Soit un total d'aides publiques de **77%** du montant HT du projet.



Salle de Bain de l'appartement

Des frais annexes complètent le marché global initial :

Mobilier mairie : 2 137.62€ HT

Mobilier cuisine logement : 5 347.80€ HT

Travaux imprévus logement : 7 167.00€ HT

L'ensemble de ces dépenses seront financées par l'Agglo Pays d'Issoire au titre des Fonds de Concours à hauteur de **50%**

Le bureau de Mme Le Maire



Local à archives



Travaux

Autres réalisations :



Acquisition de tables, chaises et chariot de transport pour la Salle des Association et d'une poubelle qui a été installée à proximité du Lac de Chaux afin de compléter l'aménagement déjà réalisé sur ce site.



Coût : **2 502.10€ HT** financés à hauteur de **50%** par l'Agglo Pays d'Issoire au titre des Fonds de Concours

La somme de **9 207.63€** sera également versée à la commune toujours dans le cadre des Fonds des concours pour financer des acquisitions réalisées en 2021, 2022, 2023 pour une montant total de **18 415.26€ HT** (chaise bureau secrétariat, travaux modification électrique garage communal, tondeuse, changement borne à incendie place du monument aux morts, marquage voirie plus panneaux pour sécuriser arrêt de bus Feroussat, table pique-nique et jardinières, panneaux signalétiques, achat perforateur-burineur, circuit VTT/jeux enfants place de Vinzelles, destructeur de papier, nettoyeur haute pression, armoire forte, extension réseau assainissement à Féroussat Impasse du Ruisseau, remplacement radiateur appartement communal).

Travaux Eglise : reprise du crépi sur une partie de la voûte : 880.00€ HT soit **1056€ TTC**

Remplacement d'une grosse partie des **extincteurs** dans les bâtiments communaux arrivés en fin de validité pour un montant de **592.05€ HT soit 711.00€ TTC**

Participation à l'acquisition d'une sono portable avec la Commune de Lamontgie et Saint Martin des Plains à hauteur de **187.50€ HT soit 225€ TTC**. Cette dernière sera essentiellement utilisée dans le cadre des cérémonies commémoratives mais pourra l'être également pour tout autre évènement.



Travaux d'optimisation des systèmes de l'Eclairage Public réalisés et financés par le Territoire Energie 63. Reste à la charge de la commune la somme de **337.60€**.

Investissements à venir :

financés à hauteur de 50% par les Fonds de Concours de l'Agglo Pays d'Issoire

Borne à incendie : 3135.60€

Tracteur tondeuse : 8743.90€

Climatisation de la salle des fêtes : 8017.18€

Alarme pour la mairie : 2599.64€

Stores fenêtres de la mairie : 3320.84€

Projets en attente :

Aménagements Féroussat et les Maisons Hautes





Les conseils juridiques

Permanences le 1er jeudi du mois :

- au siège de l'Agglo Pays d'Issoire :
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, sans rendez-vous
- dans les Maisons France Services (Ardes-sur-Couze, Brassac-lesMines, Champeix, Sauxillanges)
en visioconférence de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, sans rendez-vous

Tél : 04 73 42 30 75



Les conseils en architecture

Permanences le 1er jeudi du mois :

- au siège de l'Agglo Pays d'Issoire :
de 9h à 12h30, sans rendez-vous
- dans les Maisons France Services (Ardes-sur-Couze, Brassac-les Mines, Champeix, Sauxillanges) en visioconférence
de 9h à 12h30, sans rendez-vous

Tél : 04 73 42 21 20 Mail : contact@caue63.com



Les conseils techniques et aides financières aux travaux

- Siège de l'Agglo Pays d'Issoire :

tous les jours de la semaine sur rendez-vous

- Maisons France Services :
- Brassac-les-Mines : le 1er et le 3ème jeudi du mois de 9h à 12h, sans rendez-vous
- Sauxillanges : le 2ème et le 4ème jeudi du mois de 14h à 17h, sans rendez-vous
- Champeix : le 2ème et le 4ème jeudi du mois de 9h à 12h, sans rendez-vous
- Ardes-sur-Couze : le 1er et le 3ème jeudi du mois de 14h à 17h, sans rendez-vous
- Saint-Germain-Lembron : le 1 er et le 3ème mercredi du mois de 9h à 12h,
sur rendez-vous (réservation au 04 63 80 92 64)

Tél : 04 73 42 30 72



L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

LES AIDES FINANCIÈRES POUR LA RÉNOVATION

L'Agence nationale de l'habitat et l'Agglo Pays d'Issoire vous aident à **financer les travaux de rénovation de votre bien**. Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, des aides financières existent.

Des primes spécifiques ont également été mises en place par l'Agglo Pays d'Issoire, telles que la **prime à la sortie de « vacance »** ou encore le **bonus ruralité**.

QUELS TRAVAUX PEUVENT ÊTRE FINANCÉS ?

- La **réhabilitation globale de logements dégradés** : électricité, plomberie, sanitaire, rénovation énergétique ...
- Les **économies d'énergie** : isolation des combles, remplacement des menuiseries, chauffage ...
- L'**adaptation du logement** : remplacement d'une baignoire par une douche adaptée, installation d'une rampe d'accès, monte-escalier ...
- La **rénovation ou la création de logements locatifs** par les bailleurs
- La **rénovation des façades**



L'Agglo Pays d'Issoire assure l'accompagnement des **séniors** sur l'ensemble de son territoire. 3 services composent cette mission : le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (**SAAD**), le Service de Portage de Repas à domicile (**PR**) et le Service de Soins Infirmiers à Domicile (**SSIAD**).

L'Agglo Pays d'Issoire intervient sur les 87 communes, sauf pour le SSIAD dont le territoire d'intervention s'étend sur 21 communes, les autres étant prises en charge par des services d'action sociale extérieurs au territoire.

Service Accompagnement des Séniors – Maintien à Domicile, Agglo Pays d'Issoire – 20, rue de la Liberté 63500 ISSOIRE Tél. : 04 15 62 20 01 Mail : mad@capissoire.fr

Service de portage de repas à domicile (PR) – Ce service à la demande permet de commander des repas pour tous les jours de la semaine ou pour quelques jours seulement. Les menus sont choisis à l'avance d'une semaine sur l'autre. Menus variés et adaptés aux régimes (diabétique, sans sel, peu de sauce, coupé). 3 entrées, 3 viandes ou poissons, 3 accompagnements, 3 produits laitiers, 3 desserts au choix et pain. En supplément : potage, 1/2 eau minérale, 1/4 vin.

Menus élaborés par un diététicien, privilégiant la diversité et le goût. Ils répondent à des exigences élevées d'hygiène et de qualité. Repas livré via des barquettes micro-ondables

TARIFS :

	Tarif unitaire	Dont frais de livraison
Repas sans potage (entrée, viande ou poisson, garniture, produit laitier, dessert, pain)	11.76 €	4.25 €
Repas avec potage (entrée, viande ou poisson, garniture, produit laitier, dessert, pain)	12.54 €	4.25 €
Potage	0,78 €	
½ l. d'eau	1,45 €	
¼ l. de vin	2.44 €	

Réduction ou crédit d'impôt possible selon dispositions législatives en vigueur. Devis sur demande à Service Portage de Repas – Tél. : 04 15 62 20 01

Des lieux d'écoute et de soutien pour les difficultés du quotidien

Dans le cadre de sa compétence Santé – Solidarité, l'Agglo Pays d'Issoire propose des consultations gratuites avec une psychologue clinicienne dans 4 communes du territoire (Issoire, Sauxillanges, Ardes-sur-Couze et Brassac-les-Mines). Ces séances d'écoute permettent aux personnes qui viennent consulter de bénéficier d'un soutien et de la meilleure orientation en fonction de leur besoin. Les séances durent 1h, sont gratuites et ponctuelles (elles n'ont pas vocation à constituer un accompagnement sur le long terme). Sur rendez-vous, tout public.

Issoire : tous les lundis matin de 8h30 à 12h30 à la Résidence La Passerelle (chemin du Bout du Monde)

Sauxillanges : les mercredis matin (semaine paire) de 8h30 à 12h30 à la Maison France Services (1 place de Verdun)

Ardes-sur-Couze : les mercredis matin (semaine impaire) de 8h30 à 12h30 à la Maison de santé (place Jean Garnier)

Brassac-les-Mines : les vendredis après-midi (semaine paire) de 13h30 à 16h30 à la Mairie (51 rue du Dr. Souligoux)

Réseau de transport collectif Cherpa

Le réseau de transport collectif Cherpa offre à tous les usagers une solution de mobilité interne au territoire, quelle que soit leur commune de résidence.

Cherpa rural à la demande

Le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire est découpé en 7 secteurs géographiques. Le transport prend en charge le voyageur à son domicile et le dépose dans le bourg-centre du secteur ou à Issoire selon un calendrier par secteur (aller-retour possible). **Réservation jusqu'à la veille du trajet à 14h (jusqu'au vendredi à 14h pour un trajet le dimanche ou le lundi).**



LE RÉSEAU DE TRANSPORT
DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

LE RÉSEAU
QUI VOUS RAPPROCHE

à partir du 31 mars 2025

**Transport rural
à la demande**

AGGLO
PAYS
D'ISSOIRE

capissoire.fr



Réserver son Cherpa

COMMENT ?

1. APPELEZ LE :

04 73 60 41 75

Du lundi au samedi
de 7h à 19h
(hors jours fériés)
ou par internet depuis le
site capissoire.fr
(7j/7 et 24h/24)

2. RÉSERVEZ :

Indiquez la date, la
destination et l'horaire
envisagés de votre
déplacement (aller, retour
ou aller/retour).

Les plages horaires de
fonctionnement des services de
votre secteur sont définies sur
les pages suivantes.

QUAND ?

**SERVICES DU MARDI
AU SAMEDI**

Réservation possible
jusqu'à la veille du trajet à 14h

**SERVICES LE DIMANCHE
ET LE LUNDI**

Réservation possible
jusqu'au vendredi 14h

Présentez-vous quelques
minutes avant l'heure
au point d'arrêt ou au
point de rendez-vous.

À l'arrivée du véhicule,
présentez votre titre
de transport et prenez
place à bord.

Le conducteur vous
transporte jusqu'à
votre destination.

SECTEUR SAUXILLANGES

DEPUIS :

Bansat • Égliseneuve-des-Liards • Le Vernet-Chaméane •
Saint-Étienne-sur-Usson • Saint-Genès-la-Tourette • Saint-
Jean-en-Val • Saint-Quentin-sur-Sauxillanges •
Saint-Rémy-de-Charnat • Sauxillanges • Sugères •
Usson • Varennes-sur-Usson

VERS ISSOIRE

Voir arrêts de dépose en page 3

Mercredi après-midi
entre 13h30 et 17h30

Samedi matin
entre 7h30 et 13h

VERS SAUXILLANGES

Arrêts Centre ou Route d'Issoire

Mardi matin
entre 9h30 et 13h

Pass annuel Cherpa

Pour bénéficier du service de transport,
il est nécessaire de se munir du **Pass annuel Cherpa**.

INSCRIPTION EN LIGNE
sur capissoire.fr

Gratuit
pour les moins de 12 ans.



La Région agit pour ses habitants.

Renseignements et adhésion au 04 2800 2800
ou sur www.auvergnerhonealpes.fr/mutuelle

Deux nouvelles formules, Accès et Équilibre, complètent l'offre de la mutuelle régionale, qui compte désormais 5 niveaux de couverture. Lancée en septembre 2024, Ma Mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes a toujours veillé à répondre aux besoins et aux budgets des habitants en proposant des niveaux de couverture adaptés à tous.

À portée du plus grand nombre, sa nouvelle formule Accès couvre le 100% santé tout en demeurant très économique, l'assurance pour chacun de pouvoir recourir à des soins courants (dentaires, optiques et auditifs) à moindre coût. Autrement dit, les soins sont 100% remboursés par l'Assurance Maladie et Ma Mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes hors dépassement d'honoraires. L'offre réservée aux étudiants de la région est également étendue à l'ensemble des jeunes de 18 à 30 ans.

Les formules proposées, ont élaboré avec 5 mutuelles partenaires dans l'objectif de garantir des tarifs attractifs, une meilleure couverture santé et de maîtriser l'évolution des tarifs.

Qualitative, sans conditions de revenus, sans questionnaire médical, ni limite d'âge, Ma Mutuelle Région Rhône Alpes contribue à améliorer l'accès aux soins de tous et à renforcer le pouvoir d'achat.



Appli Oûra pour se déplacer facilement en TC

La Région organise le réseau « La région vous transporte » qui regroupe les cars Région, les cars région express, les cars TER, les trains TER et sur certains territoires des dessertes de Transport à la demande. Pour encourager l'utilisation des transports collectifs et faciliter les parcours combinant plusieurs modes, la Région et ses partenaires ont initié Oûra.

Oûra c'est aujourd'hui une appli qui permet de calculer son itinéraire en transport collectif sur le territoire régional avec 55 réseaux intégrés. La possibilité d'acheter ses titres de transport et d'acheter un billet unique même dans le cadre d'une utilisation de plusieurs réseaux de transport. C'est également une carte qui permet de télécharger ses abonnements multi modaux.

Cet outil est le support indispensable pour voyager sur plus de 50 réseaux de transport collectif du territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes. Pour en savoir plus : www.oura.com



Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se modernise et se réorganise.

Sur la commune de BANSAT :



La modification des habitudes de consommation, le changement des habitudes de tri avec l'extension des consignes et la mise en place du compostage nous conduisent à optimiser nos circuits de collecte tout en préservant la qualité du service.

Vos bacs sont trop petits ? La taille de votre famille évolue ? Besoin de bacs en cas d'une nouvelle activité ? Vous pouvez contacter les services du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE afin d'adapter la taille de vos bacs en fonction de vos besoins.

Loi AGECE, où en est-on ?

Vous le savez, la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (loi AGECE) prévoyant la généralisation du tri à la source des biodéchets a pris effet le 1^{er} janvier 2024. Dorénavant, chaque usager doit avoir une solution afin de trier ses déchets alimentaires à la source. Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE propose une gestion de proximité des biodéchets par le développement du compostage individuel et collectif. Vous n'avez pas de composteur individuel et vous souhaitez en acquérir ? Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE continue de mettre à disposition des usagers, et ce gratuitement, des composteurs individuels. Rendez-vous sur notre site internet : <https://www.sictom-issuire-brioude.com/>, page contact pour commander votre composteur ou rapprochez-vous des services du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

En 2024, sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, plus de 2 100 composteurs individuels ont été distribués et plus de 300 composteurs collectifs ont été installés.



Du nouveau pour le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et ses usagers !

Développement des points de collecte de proximité

Dans un souci d'amélioration du cadre de vie, d'optimisation, de sécurisation et de maîtrise des coûts, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE met en place progressivement des points de collecte de proximité sur son territoire. 2 flux sont concernés, les ordures ménagères qui doivent être déposées en sacs et les emballages pour lesquels les consignes restent les mêmes. Dans les zones concernées, des sacs de pré-collecte sont distribués afin de faciliter l'apport et la dépose des déchets recyclables dans ces nouvelles colonnes.



100 % des papiers et emballages en vrac dans ce bac.



montri

Application Mobile

Prochainement, grâce à l'application mobile MONTRI, vous pourrez avoir des informations sur le tri des déchets et les consignes de tri applicables, mais aussi télécharger un calendrier de collecte ou encore trouver les points de collecte les plus proches de chez vous. Cette application est disponible gratuitement et facilement utilisable au quotidien.

Création d'une nouvelle déchetterie

Afin de compléter le maillage du parc de déchetteries du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, une nouvelle déchetterie va prochainement ouvrir ses portes sur la commune de Paulhaguet. Les usagers du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE ont accès aux 8 déchetteries du territoire : Ardes sur Couze, Brassac les Mines, Brioude, Issoire, Langeac, Paulhaguet, Sauxillanges et Vic Le Comte.

Contrôle d'accès dans les déchetteries

Un nouveau système d'accès en déchetterie par lecture de plaques d'immatriculation sera progressivement mis en place dans les déchetteries du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. Le premier site qui sera équipé sera la nouvelle déchetterie de Paulhaguet. Ce système sera généralisé courant 2025 à l'ensemble des déchetteries. La plateforme d'inscription sera en ligne sur notre site internet dès le début d'année 2025. Les usagers qui souhaiteront utiliser les déchetteries du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE devront s'inscrire en amont et fournir un justificatif de domicile et des plaques d'immatriculation des véhicules concernés. À l'entrée des déchetteries, des caméras liront les plaques pour autoriser l'accès. Ce nouveau système permettra de répondre à la nouvelle réglementation concernant la traçabilité des déchets (nombre d'entrées, nature et volume des déchets déposés, producteurs...).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92. Retrouvez-nous au 30 BIS ROUTE DE CLERMONT - 43100 COHADE. Consultez également notre site internet : www.sictom-issuire-brioude.com et notre page Facebook !

CONSIGNES DE TRI

BAC GRIS

- **Ordures ménagères** : Restes alimentaires, couches, sacs en plastique, papiers souillés.



BAC JAUNE



- **Cartons et papiers** : Boîtes en carton, journaux, magazines, prospectus, enveloppes.
- **Métaux** : Boîtes de conserve, canettes.
- **Plastiques** : Bouteilles, emballages en plastique rigide (barquettes, pots de yaourt).

BAC VERT

- **Déchets en verre** : Bouteilles, pots, bocaux sans bouchon ni couvercle.

Attention ! Pas de vaisselle, miroirs, ampoules, ni de vitres cassées.



COMPOST



- **Déchets organiques** : Épluchures de fruits et légumes, marc de café, coquilles d'œufs.

Où déposer ses déchets sur la commune ?

Place de Bansat



Rue des Noyers



Place de Vinzelles



Rue des Platanes à Féroussat



Badarel



Bel Air – La Chassagne



Lorsqu'un point d'apport volontaire est plein, merci de ne pas déposer vos sacs poubelles au pied, déplacez vous jusqu'au prochain PAV.

Déchetterie proche de Bansat : Brassac les Mines - ZI La Plaigne- route de Jumeaux - Téléphone : 04 73 54 23 48



SIVOM de la Vallée des PARCELLES

Le **SIVOM** de la Vallée des Parcelles assure la gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal(RPI) composé des communes de Bansat, Lamontgie, Les Pradeaux et Saint-Martin-des-Plains. Ce syndicat, créé en 1996, comprend l'école Primaire des Pradeaux, et l'école Primaire de Lamontgie.

Le conseil syndical du SIVOM est composé de trois délégués par commune, dont le maire de chaque commune. La nouvelle Présidente depuis le mois d'octobre 2024 est Madame Claudine BRUN, Adjointe à la Mairie des Pradeaux qui a succédé à Madame Annie MALORON. Cette dernière reste néanmoins déléguée de la commune de BANSAT au sein du syndicat. Le SIVOM accueille également 2 nouveaux délégués suite à des démissions : Monsieur Luc DELTOUR, Adjoint à la mairie de Saint Martin des Plains et Madame Nathalie SEIGNEUR Conseillère Municipale à Lamontgie.

Le secrétariat est assuré par Véronique VIGNAL à la mairie de Bansat, le mardi de 16h00 à 17h30 ou sur rendez-vous au 04 73 71 00 34 ou par mail : mairie@bansat.fr.

Effectifs scolaires 2025 / 2026 : 110 élèves

École de LAMONTGIE : 68 élèves sur trois classes

Classe CP/CE1, 23 élèves avec Mme MAGNET

Classe CE1/CM1, 24 élèves avec Mme VERNY, directrice, et Mme VIDAL

Classe CE2/CM2, 22 élèves avec Mme LOZÉ et Mme MARTIN

École des PRADEAUX : 42 élèves sur deux classes

Classe PS/MS, 28 élèves avec Mme VUGLIANO, directrice

Classe GS/CP, 14 élèves avec Mme DUC

Le **SIVOM** prend en charge tous les frais liés à la scolarité des enfants, du personnel (actuellement 6 agents) et du fonctionnement des écoles. Le budget du syndicat est élaboré sans aucune dotation de l'Etat ni de quelque recette. Il est uniquement alimenté par la participation des 4 communes adhérentes

Pour l'année 2025 elle s'élevait à **121.00 €** par habitant soit :

Lamontgie : 79 497.00€

Les Pradeaux : 43 681.00€

Bansat : 32 912.00€

Saint Martin des Plains : 22 264.00€

Le SIVOM verse aux écoles une participation de **46€ par élève** pour l'achat des fournitures scolaires à laquelle s'ajoute une dotation de **450€** pour l'école de Lamontgie pour l'acquisition de livres et de **300€** à l'école des Pradeaux pour l'acquisition de livres/et/ou matériel, il est octroyée une subvention de **600€** à l'école de Lamontgie et **400€** à l'école des Pradeaux pour mener des projets et une participation de 300€ par école pour financer une partie du transport des sorties scolaires.

Budget 2025 :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	118 730,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	132 491,97
65	Autres charges de gestion courante	10 796,00
66	Charges financières	166,37
67	Charges spécifiques	200,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	1 100,00
023	Virement à la section d'investissement	4 947,00
	TOTAL DEPENSES	268 431,34

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	56 500,00
74	Dotations et participations	178 954,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	32 977,34
	TOTAL RECETTES	268 431,34

Investissement

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	4 135,00
20	Immobilisations incorporelles	1 200,00
21	Immobilisations corporelles	13 700,00
001	Déficit d'investissement reporté	4 094,74
	TOTAL DEPENSES	23 129,74

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	4 947,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 182,74
16	Emprunts et dettes assimilés	14 000,00
	TOTAL RECETTES	23 129,74

Opérations d'investissement			
Opération	Désignation	Dépenses	Recettes
10003	MATERIEL DIVERS	13 700,00	14 000,00
10004	EQUIPEMENT NUMERIQUE	1 200,00	0,00
	Total équipement	14 900,00	14 000,00
	Op.financ. (pour mémoire)	8 229,74	9 129,74
	Total avec op. financières.	23 129,74	23 129,74

CANTINE

Chacune des écoles est dotée d'une **cantine** gérée par le SIVOM. A la rentrée de septembre beaucoup de nouveautés à la cantine. L'Auberge des Tilleuls qui assurait la fourniture des repas depuis de très nombreuses années nous a fait part de son souhait de cesser cette activité. Il a donc fallu trouver un nouveau prestataire. Après une recherche active et non sans difficulté le choix des élus du SIVOM s'est arrêté sur la société Etape Auvergne. Jusqu'à présent les repas étaient livrés en « liaison chaude » or avec le nouveau prestataire ils le sont en « liaison froide ». Les cantines ne disposaient donc pas du matériel adéquat. Cela a donc impliqué l'acquisition de 2 fours et de 2 armoires frigo pour le respect des règles sanitaires.

Cet investissement représente un coût de 11 323.00€ TTC A cela s'ajoute l'achat d'une table et de chaises pour la cantine des Pradeaux et de couchettes pour la sieste des enfants de Maternelle pour un coût de 1 122.46€



Ensuite pour la gestion des inscriptions de cantine, du règlement des repas et pour éviter les impayés, il a été décidé de mettre en place un logiciel avec un portail parents qui permet l'inscription, l'annulation et le paiement directement sur internet.

<https://parents.logiciel-enfance.fr/sivomvalleedesparcelles>



Malgré une bonne communication la mise en place de ce portail, son fonctionnement et les conditions de réservations/annulations des repas liées au prestataire ont occasionné quelques interrogations et adaptations de la part de chacun. Il semblerait que désormais tout soit acté. Cependant le secrétariat du SIVOM reste à la disposition des parents si besoin à ce sujet.

Le coût du repas est de 4.50€. Il reste inchangé par rapport à l'an dernier malgré les investissements réalisés pour adapter les cantines.

Les agents de la cantine de Lamontgie bénéficient cette année d'une formation intitulée « Bien être à la cantine » ayant pour objectifs de renforcer la posture professionnelle du personnel de cantine, décrypter les comportements des enfants à la cantine, créer un climat serein et motivant pendant les repas, encourager l'autonomie et la coordination des enfants, et renforcer la communication et la confiance avec les parents.

Cette formation a un coût de 1090.00€

Les charges financières liées aux bâtiments scolaires sont de la compétence des communes sur lesquelles se trouvent les écoles. C'est ainsi que la commune des Pradeaux a financé les travaux de rénovation thermique de l'école ainsi que le changement de la plonge de la cantine et les travaux de mise en conformité électrique pour le nouveau matériel professionnel de la cantine.



Une **garderie sous la compétence de l'Agglo Pays d'Issoire** est organisée pour accueillir les enfants dès 7h30 et l'après-midi jusqu'à 18h30. Il y a une garderie dans chaque école. Le tarif est en fonction du coefficient familial. L'inscription se fait sur le portail famille <https://enfancejeunesse.capissoire.fr/>

Pour tous renseignements, contacter Mme Fabienne FROMAGE, responsable de secteur,
Tel : 06 14 93 33 25 ou 04 46 37 10 60

Transport :



L'inscription au bus du RPI se fait en fin d'année scolaire pour l'année suivante et directement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes <https://www.auvergnerhonealpes.fr>, qui assure la gestion des inscriptions et de la facturation aux familles. Le prix du transport, à la charge des familles, est fixé par la

Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Les menus de la cantine sont consultables sur la page Facebook de la mairie de Bansat et sur le site internet de la commune www.bansat.fr

Pour les 11-20 ans

FREE PASS 2025 - 2026

Nombreux avantages et multiples réductions pour les jeunes âgés de 11 à 20 ans habitants sur la commune.

TOTALEMENT GRATUITE

Distribution à la maison des Associations

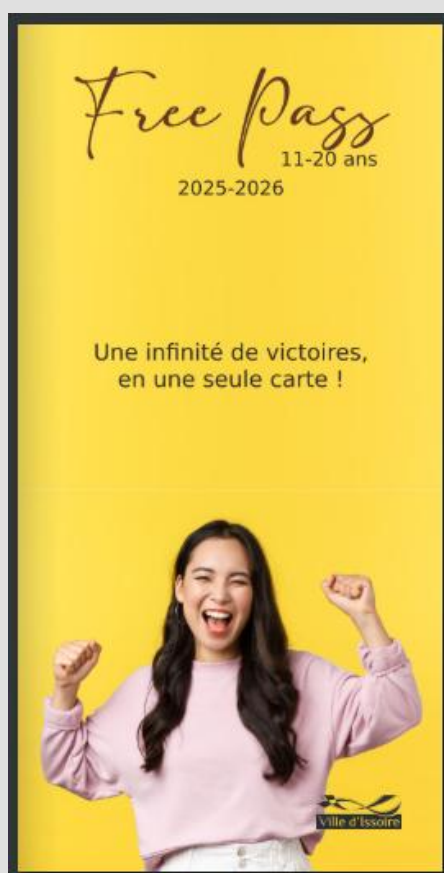
(20 rue du Palais à Issoire)

à partir du 3 septembre 2025

Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité
- 1 pièce d'identité
ou livret de famille
- 1 justificatif de domicile

de moins de 3 mois



La Mission Locale d'Issoire aide les jeunes, âgés de 16 à 25 ans, à y voir plus clair.

Les services sont gratuits et sans engagement.

La **Mission Locale d'Issoire** offre ses services à **tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans**. Elle joue le rôle d'un guide en accueillant, informant et conseillant ceux qui ont quitté le système scolaire.

Elle œuvre main dans la main avec eux pour élaborer un itinéraire sur mesure menant vers **l'emploi, la formation et l'autonomie**.

Les discussions avec les jeunes abordent une variété de sujets **selon leurs besoins**, cela peut concerner l'intégration sociale, la quête d'opportunités professionnelles, les aspirations en matière de qualification, le bien-être physique, l'hébergement, les moyens de déplacement, les loisirs et les besoins d'aides.

La Mission locale agit pour et avec les jeunes.

Pour se mettre en relation avec un conseiller :

contact@mission-locale-issoire.com

Mission Locale Issoire

22 Rue du Huit Mai (Entrée Place Veysseire)

Ouvert du lundi au vendredi

08:30 - 12:00 13:30 - 17:00

Tél : 04 73 89 05 85





Goûter de NOËL 2024



Une sympathique après-midi pour nos séniors qui sont venus profiter du dynamisme lors de l'animation musicale qui leur était offerte en ce samedi 14 décembre 2024, suivie du goûter et de la remise de leurs colis. Nous nous sommes quittés dans l'espoir de se revoir en 2025 avec autant de plaisir. Comme toutes les années, les élus et membres du CCAS sont allés au domicile des personnes absentes. A tous et à toutes nous vous souhaitons une bonne santé.



Rendez-vous pour un nouveau moment de convivialité, de danse et de gourmandise avec le goûter des aînés
samedi 13 décembre 2025 dès 14H30 à la salle des fêtes

Un peu d'histoire

Notre Église

Dédiée à Saint Julien, l'édifice d'origine romane a subi de nombreuses transformations.

La construction se compose d'une nef unique en cinq travées couvertes de berceaux et d'un cœur à 3 pans, voutés d'arrêts. Une seule des deux chapelles subsiste.

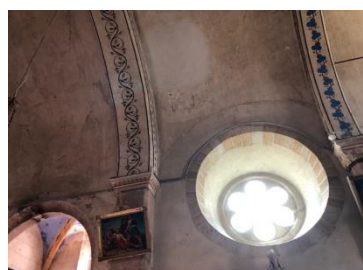
Ce qui surprend le plus de part sa rareté c'est l'Arc de Gloire, en fer forgé intégrant le Christ en croix à son sommet.



Envahie de fiente de pigeons, l'Église a subi un petit nettoyage dans son grenier au niveau de la cloche. Toute la matinée, une petite équipe a entrepris ce nettoyage munie de seaux et de pelles.



D'autre part une petite partie de la voûte ayant subi une détérioration a été réparée au mois de mars.

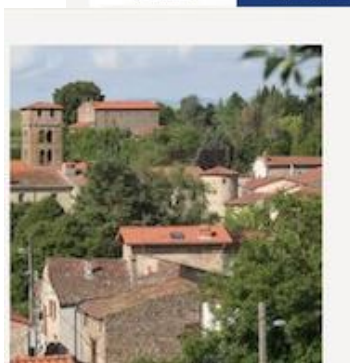


Les 20 et 21 septembre 2025 42^{ème} édition des **Journées Européennes du Patrimoine**

Le patrimoine a été de nouveau célébré dans toute la France par de nombreux visiteurs.

À BANSAT, 32 visiteurs ont pu découvrir ou (re)découvrir l'église Saint Julien.

Le week-end du 19 et 20 septembre 2026 est d'ores et déjà à noter dans les agendas pour la prochaine édition des Journées Européennes du Patrimoine.



Les Commémorations

Le 8 mai 1945, il y a 80 ans, les alliés Britanniques, Américains, Français et Soviétiques obtenaient la reddition sans condition de l'Armée de l'Allemagne Nazie. Les 7 et 8 mai 1945 à Reims et à Berlin les peuples d'Europe retrouvaient leur Liberté et leur Souveraineté.

Rendons hommage à ces hommes et ces femmes qui sont entrés dans la Résistance et ont combattu pour le Libération de la France.

Le 8 mai 1945 portait un espoir de PAIX.

La Commémoration du 8 mai 1945 est à la fois un acte de Mémoire, de Reconnaissance et un symbole d'Espoir et d'Avenir.

Message de l'Union Française des Associations de Combattants et de victimes de guerre.

Extrait du message UFAC



8 mai 2025



14 juillet 2025



SAPEURS POMPIERS DE LAMONTGIE

Une année 2024 fructueuse pour les sapeurs-pompiers de Lamontgie et 2025 est dans la même optique.

Tant du point de vue des festivités de l'Amicale qu'au niveau des activités opérationnelles.

L'Amicale a organisé un bel événement en 2024 pour les 150 ans d'existence du centre, cette belle fête qui a réuni beaucoup de personnes a permis de se plonger dans l'histoire de notre centre avec l'exposition de véhicules et matériels anciens ainsi que de nombreuses photos, tenues et documents.

La journée s'est terminée par un repas un feu d'artifice et un bon moment de convivialité. Cette journée restera un bon souvenir.

Le concours de pétanque du 27 juillet a connu comme à son habitude une belle affluence avec à la clé une ambiance toujours aussi sympathique.

Du côté opérationnel, les sapeurs-pompiers de Lamontgie ont assuré plus de 120 interventions en 2024.

Ils ont assuré les interventions sur leur secteur mais aussi dans tout le département avec par exemple deux jours de travail sur le secteur de Tauves qui avait été lourdement frappé par les orages de grêle. Des agents sont partis dans le sud de la France pour les renforts feux de forêt et un de nos camarades est parti à Mayotte suite à la tempête qui a frappé le territoire.

Cette année encore nous sommes sollicités sur notre territoire et aussi récemment sur les suites des violents orages du côté d'Olliergues.

Comme chaque année nous souhaitons vivement l'arrivée de nouvelles recrues afin de pouvoir continuer à assurer le meilleur soutien possible aux habitants des communes couvertes par la caserne.

Être sapeur-pompier est un bel engagement! Vous donnerez le temps que vous pourrez et tout cela sans vous priver de vos loisirs et de vos familles. Les sapeurs-pompiers actuellement en activité ont tous des hobbies et des passions en dehors de leur engagement.

Alors on espère que vous allez rejoindre notre équipe !!!!!

Merci à la municipalité ainsi qu'à tous les habitants de Bansat qui nous soutiennent tout au long de l'année.



Manœuvre des Sapeurs-Pompiers sur la commune



Les petites mains de la Vallée sont toujours très actives.



En plus de se réunir tous les vendredis de 14 à 17 heures à la salle des Associations de Bansat, cette année nous avons visité diverses expositions de loisirs créatifs de patchwork, broderie, sculpture bouquin, tricot, etc...

Soit :

- 🚩 L'exposition d'arts textiles Filomène de Brioude le 15 novembre 2024,
- 🚩 L'association « Mieux Vivre à Saint-Jean-en-Val » le 21 Novembre 2024,

Et également les salons suivants :

- 🚩 Salon Arts du Fil en Auvergne à Murat (15) le 27 Juin 2024,
- 🚩 Tisséade, marché aux tissus à Cournon le 14 Septembre 2024,
- 🚩 Salon de loisirs créatifs à Cournon du 28 Mars 2025.



Nous avons pu admirer une multitude de techniques différentes, source d'inspiration pour nos créations.

Sans oublier notre traditionnel repas au restaurant, à Brioude cette année.

Nous vous rappelons que toutes les personnes qui souhaitent se joindre à nous seront les bienvenues, nous aurons le plaisir de vous accueillir.





21 Juin, en ce jour de la fête de la musique, sous une chaleur torride, les mitrons ont repris du service dans la joie, la bonne humeur et le plaisir de se retrouver. Les gestes ne sont pas oubliés.



C'est ainsi que dès le 13 Juin, la fumée blanche s'échappe de la cheminée du four. Il faut amener le four à bonne température pour la cuisson des pains et brioches. De nombreux fagots seront nécessaires, à raison d'une chauffe par jour pendant 5 jours puis deux chauffes par jour les 5 jours suivants. Durant 9 jours, Alain sera chargé de cette mission.

Puis le vendredi, veille de notre vente, c'est la préparation de la pâte à brioches et des moules pour la cuisson du lendemain.



Le jour « J », dès 12h, les bonnes odeurs de pains chauds s'échappent du four embaumant la rue, attirant ainsi notre fidèle clientèle pour la vente de notre première fournée. Aussitôt faite, aussitôt vendue.



Le village est animé.

Rires et plaisanteries, encouragements nous font oublier notre fatigue du matin et la chaleur un peu inconfortable.

Merci à vous tous pour ces bons moments de convivialité passés en votre compagnie.

Bonjour à toutes et à tous !

Pour d'âges en âges, la saison 2024/2025 a été riche en **activités** : 24 ateliers hebdomadaires et en **animations**: un concert à Saint Martin des Plains, une animation danse avec la venue de l'API-Truck's à Bansat, les puces des couturières à Lamontgie et une randonnée pédestre passant sur les trois communes.

Des ateliers « mémoire » et « les gestes qui sauvent » ont été organisés en partenariat avec le CLIC. Nous avons pu admirer les réalisations de l'atelier couture au Marché de Noël de Lamontgie. L'atelier théâtre « Les Tribaladins » a présenté sa nouvelle pièce « Le squat » et va partir en tournée. La chorale « le Mailhat Gospel Groove » a donné son premier concert à Lamontgie. Des moments conviviaux, nous ont réunis autour de la galette en janvier et pour la fête de l'association en juin où nous avons inauguré la remorque d'âges en âges ;

La saison 2025/2026 propose 21 ateliers hebdomadaires affichés dans les communes. Un nouvel atelier d'anglais « conversationnel » a vu le jour en septembre. L'atelier « jeux de société » a toujours lieu le dernier vendredi du mois à Bansat à partir de 17h. L'adhésion à l'association est toujours de 10€.

Nous souhaitons remercier tous les bénévoles qui animent avec enthousiasme la plupart des ateliers ainsi que la Mairie qui met une salle à notre disposition.

Nous vous souhaitons une belle fin d'année et nous vous attendons nombreux à notre concert de Noël à Lamontgie en décembre.

Remue-ménages



Scrapbooking



Jeux de Société



Marche Douce





BANSAT ■ Le Cristal pour cinq chasseurs



Samedi dernier, une bonne odeur s'était diffusée dans les rues du bourg. Installés sur la place du village, les chasseurs avaient préparé leur traditionnel méchoui. Le repas a rassemblé 95 convives, venus du village et des environs. Le rendez-vous lance également la saison pour les sociétaires, au nombre de 37 cette année, soit un effectif en hausse.

Cet été, ils ont été une nouvelle fois actifs pour des travaux d'entretien dans les forêts et les chemins. La reprise de la chasse est prévue en septembre.

Le rassemblement a aussi été l'occasion, pour cinq sociétaires, de se voir remettre le « Cristal », une médaille récompensant des années de pratique et d'investissement pour la structure locale en particulier et la chasse en général.

Jacques Loubaresse, représentant de la Fédération de chasse du Puy-de-Dôme, a ainsi mis à l'honneur Jean-Claude Grolet, 56 ans de permis de chasse et membre du bureau ; Gérard Gentes, 53 ans de permis de chasse ; Jean-Paul Dopeux, 52 ans de permis de chasse ; Jean-Claude Zanin, 49 ans de permis de chasse et trésorier et Serge Malguy, 52 ans de permis de chasse et président de la société de chasse de Bansat. ■

Animation nature au Lac de Chaux

Mercredi 4 juin 2025, rendez-vous découverte sur la faune et la flore :

Proposée par la Fédération des Chasseurs du Puy de Dôme, deux animatrices ont accompagné une quinzaine de personnes de tout âge découvrir le Lac de Chaux. L'animation a permis d'identifier les oiseaux par leurs chants, de rechercher les empreintes d'animaux et de reconnaître les orchidées sauvages.

Initiative réussie qui sera renouvelée dans l'avenir.



Prochainement installation de panneaux afin de découvrir le Lac de Chaux.

La Commune, le Parc Naturel Régional Livradois Forez, la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy de Dôme et la Société de Chasse œuvrent pour la biodiversité.

La diversité de paysages forme une Mosaïque d'Habitats pour les oiseaux.

Les haies, la roselière et les zones humides offrent fraîcheur, quiétude et nourriture à la faune sauvage.

Le niveau d'eau du Lac de Chaux subit des variations importantes parfois même jusqu'à l'assèchement total.

Ce phénomène est propice au développement des Amphibiens et des Odonates



Bansat : un écrin de biodiversité à préserver Par Hélène DEPAILLER

Zoomdici.fr

Dans le Puy-de-Dôme, le lac de chaux de Bansat attire l'attention des naturalistes, des chasseurs et des agriculteurs. Entre marais volcanique

rare et refuge pour oiseaux migrateurs, ce site fait l'objet d'un véritable projet collectif de préservation.

Un site naturel rare et sensible

Perché sur un plateau volcanique, le lac de chaux de Bansat est un marais singulier. Contrairement à la plupart des plans d'eau, il n'est pas alimenté par une source, mais uniquement par les pluies et le ruissellement. Une caractéristique qui le rend particulièrement vulnérable aux variations climatiques... Et aux activités humaines...

Dans le département, seul un autre lac de chaux existe, à Rentières. Une rareté qui renforce l'importance de ce site, à la fois fragile et emblématique du patrimoine naturel local.

Un refuge pour de nombreuses espèces

Classé d'intérêt régional par la Ligue protectrice des animaux, le site constitue une halte migratoire majeure sur l'axe Afrique-Europe du Nord. En fonction des saisons, les observateurs peuvent y croiser le bruant des roseaux, la bergeronnette printanière, l'hirondelle, l'étourneau ou encore la rousserolle effarvate.

Mais la faune ne se limite pas aux oiseaux. Les empreintes visibles dans le sol argileux témoignent de la présence de divers mammifères. Un potentiel pédagogique indéniable pour sensibiliser les plus jeunes à la richesse de cet écosystème.

Des aménagements portés par les chasseurs

Autrefois envahi par les roseaux, le lac était devenu difficile d'accès, voire dangereux. Il y a deux ans, une série d'aménagements ont été réalisés : création d'un observatoire, entretien des berges, installation d'une aire de pique-nique et ouverture de sentiers.

« Sur le lac, on ne chasse pas. Cette action est bénéfique pour tout le monde, car c'est une sorte de réserve » précise la commune.

La Fédération de chasse du Puy-de-Dôme, en partenariat avec la société de chasse de Bansat, le Parc naturel régional Livradois-Forez et la commune, a joué un rôle moteur dans la remise en valeur du site.

Restaurer la biodiversité agricole

Les abords du lac abritent également une biodiversité discrète mais essentielle. Parmi les plantes observées en bordure de champs : le luplèvre à feuilles rondes, le gaillet à trois cornes, l'adonis goutte-de-sang, mais aussi les coquelicots et bleuets, symboles d'une flore menacée.

Du côté de la faune, la caille des blés, l'alouette des champs ou encore le busard cendré profitent de ces milieux agricoles ouverts.

Pour favoriser leur retour, une opération de replantation de haies a été lancée. Ces haies, composées de plantes compagnes des cultures, offrent un refuge à de nombreux auxiliaires, essentiels à l'équilibre écologique.

Une dynamique collective et éducative

Ce projet de revalorisation réunit chasseurs, agriculteurs, élus, acteurs du parc naturel... Mais aussi des élèves. Ceux du lycée du Breuil-sur-Couze ont activement participé à la plantation des haies.

Prochaine étape : un travail de sensibilisation avec l'installation de panneaux explicatifs aux abords du lac.

Entre préservation, pédagogie et concertation locale, le site de Bansat montre qu'un équilibre entre activités humaines et nature est non seulement possible, mais porteur d'avenir.



Animations



Soirée conviviale vendredi 27 juin lors de la soirée jeux de société avec la venue du bistrot mobile de l'Agglo Pays d'Issoire.

Ambiance rythmée avec les ateliers Danses en Ligne, Country et Zumba de l'association D'Ages en Ages.



Country



Danses en Ligne



Zumba



Jeux de Société

Numéros utiles

TRÉSOR PUBLIC 3 bd Léon Blum 63500 ISSOIRE. Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
Accueil sur rendez-vous téléphonique et/ou physique. Tél. : 0 809 401 401 – 04 73 89 76 00

POMPIERS : 18
GENDARMERIE : 17
GENDARMERIE BRASSAC LES MINES : 04 73 54 08 88
GENDARMERIE SAUXILLANGES : 04 73 96 81 55
SAMU : 15
URGENCES UNION EUROPEEN : 112
CENTRE ANTIPOISON : 04 72 11 69 11 (Lyon)
ENFANCE MALTRAITÉE : 119
FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES : 3919
PHARMACIE DE GARDE : 3237

OPPOSITION CARTES BANCAIRES : 0 892 705 705

EDF Issoire : Composer le 3404 - En cas de panne joindre Enedis Auvergne au 09 72 67 50 63
SUEZ/EAU - SME : Service Client SME Tél. : 04 20 10 20 20 – URGENCES : Tél. : 0977 401 135

CORRESPONDANT PRESSE (La MONTAGNE) : Loïc GERONDE Tél. : 06.83.11.32.75
Médiathèque Issoire : 04 73 89 24 94

ADMR Sauxillanges (association du service à domicile et à la personne) : 04 73 96 87 96
CLIC (centre local d'information et de coordination gérontologique) : 04 73 89 67 38
France Travail : 3949
MSA Auvergne : 04 73 89 70 52
CPAM Issoire : 3646
SOS Animaux, Le Broc 04 73 71 62 43 ou 06 13 28 08 95

Liens utiles

Service Public : le site officiel de l'administration française : service-public.gouv.fr
Conseil départemental du Puy-de-Dôme : [conseil-departemental-du-puy-de-dome](https://conseil-departemental-du-puy-de-dome.fr)
Administration fiscale : impots.gouv.fr
Assurance maladie en ligne : ameli.fr
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination : Issoire Bassin Montagne : www.clic-issoire.fr
Vigilance météo : vigilance.meteofrance.fr
Etat des routes du Puy-de-Dôme : [inforoute 63](https://inforoute63.fr)
Info routes trafic : info-massif-central.fr
Santé Publique : santepubliquefrance.fr

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Ce document de prévention, réalisé par le maire, a pour but d'identifier les risques majeurs auxquels la population peut être exposée :

- les risques naturels
- les mesures de protection, de prévention
- les moyens d'alerte en cas de risques

Et il indique les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Le DICRIM de BANSAT a été distribué à chaque foyer en MAI 2025

Il est également consultable en Mairie.





Cétoine dorée sur du troène



Sauge des prés



Ophrys abeille